

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 2004-57 du 26 octobre 2004 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics

NOR : *EQUE0410374C*

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, délégations régionales du tourisme, centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours, laboratoires Est et Ouest parisiens, services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse, services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes, services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de juillet 2004.

*Le sous-directeur du
Bâtiment
et des travaux publics,
R. Barlet*

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index Bâtiments nationaux
pour le mois de juillet 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	675,0
Terrassements	BT 02	667,0
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	684,5
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	645,9
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	519,2
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	652,3
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	609,0
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	831,7
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	723,5
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	616,3
Mosaïques de bois collé	BT 13	591,8
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	645,5
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	449,7
Résineux d'importation	BT 16	507,8
Chêne	BT 17	485,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	627,1
Extérieure et escaliers, en :		
Bois tropicaux	BT 19	672,0
Chêne	BT 20	577,7
Résineux d'importation	BT 21	581,3
Résineux de pays	BT 22	564,8
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	383,7
Résineux de pays	BT 24	528,0
Feuillus	BT 25	550,5
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	542,1
Aluminium	BT 27	550,4
Métal ferreux	BT 28	578,7
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	697,2
Tuiles en terre cuite	BT 32	562,0
Tuiles en béton	BT 33	628,3
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	527,2
Bardeaux d'asphalte	BT 35	542,8
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	816,3
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	756,5
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	550,5
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	546,8
Alliage d'aluminium	BT 43	567,9
Vitrerie-Miroiterie (5)	BT 45	741,0
Peinture, tenture	BT 46	733,9

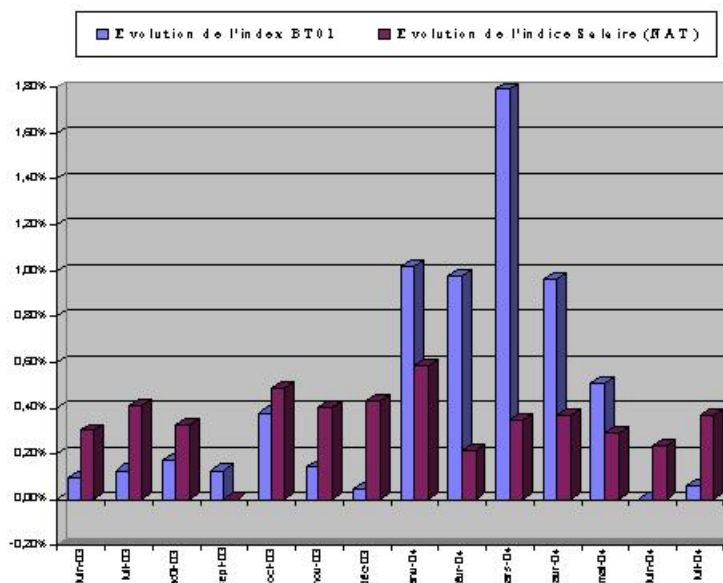
Electricité	BT 47	825,2
Ascenseurs	BT 48	708,6
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	124,8
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	143,7
Menuiseries PVC	BT 51	131,1
Imperméabilité de façades	BT 52	121,0
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	119,0
<p>Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de juin 2004 (384,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de juillet 2004.</p> <p>(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p> <p>(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).</p> <p>(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).</p> <p>L'index BT 04 est supprimé.</p>		

LES INDEX DU BÂTIMENT ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :	Evolution annuelle :
Juillet 2004 675,0	Juillet 2004 675,0
Juin 2004 674,6	Juillet 2003 634,8
Variation + 0,06 %	Variation + 6,33 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
Juillet 2004 384,3	(valeur juin 2004)	Juillet 2004 384,3	(valeur juin 2004)
Juin 2004 382,9	(valeur mai 2004)	Juillet 2003 369,1	(valeur juin 2003)
Variation + 0,37 %		Variation + 4,12 %	



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics
pour le mois de juillet 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	507,3
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	518,9
Terrassements généraux	TP 03	526,3
Sondages et forages	TP 04	481,9
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 5 a	103,2
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 5 b	102,6
Draguages fluviaux	TP 06	461,4
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	530,9
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 8 bis	534,2
Travaux d'enrobés	TP 09	556,5
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 9 bis	510,6
Travaux d'entretien des voiries et aérodrome	TP 9 ter	141,2
Canalisations, égouts, ass. et adduction d'eau avec fournitures tuyaux (2) Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures de tuyaux	TP 10 a	102,0
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 10 bis	551,4
Réseaux d'électrification	TP 11	106,0
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 12	451,0
Travaux immergés par scaphandriers	TP 13	401,0
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	103,9

(1) L'index TP 5 a été décomposé en deux index (TP 5 a « les travaux traditionnels » - TP 5 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

(4) Les index TP 5, TP 7, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5 seront publiés jusqu'à la date de parution au *Bulletin officiel* des index TP d'avril 2004, date officielle de leur suppression (cf. circulaire n° 2004-27 du 29 mars 2004).

INDEX TRAVAUX PUBLICS			
ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01			
Evolution mensuelle :		Evolution annuelle :	
	Juillet 2004 507,3		Juillet 2004 507,3
	Juin 2004 507,1		Juillet 2003 482,5
	Variation + 0,04 %		Variation + 5,14 %

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Avril 2003	147,2
Mai 2003	145,1
Juin 2003	145,0
Juillet 2003	145,6
Août 2003	145,7
Septembre 2003	145,9
Octobre 2003	146,6
Novembre 2003	147,0
Décembre 2003	147,0
Janvier 2004	148,1
Février 2004	148,1
Mars 2004	149,1
Avril 2004	150,1
Mai 2004	150,9
Juin 2004	150,6
Juillet 2004	151,1

FRAIS DIVERS

Avril 2003	101,3
Mai 2003	101,4
Juin 2003	101,6
Juillet 2003	102,6
Août 2003	102,7
Septembre 2003	102,0
Octobre 2003	102,3
Novembre 2003	102,4
Décembre 2003	102,5
Janvier 2004	102,1
Février 2004	102,2
Mars 2004	102,1
Avril 2004	102,5
Mai 2004	102,2

Juin 2004	102,3
Juillet 2004	103,2

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Avril 2003	109,1
Mai 2003	109,1
Juin 2003	109,1
Juillet 2003	115,2
Août 2003	115,2
Septembre 2003	115,2
Octobre 2003	107,8
Novembre 2003	107,8
Décembre 2003	107,8
Janvier 2004	107,5
Février 2004	107,5
Mars 2004	107,5
Avril 2004	108,7
Mai 2004	108,7
Juin 2004	108,7
Juillet 2004	119,6

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1

De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6

INDEX INGÉNIERIE

Avril 2003	690,6
Mai 2003	691,2
Juin 2003	689,6
Juillet 2003	688,4
Août 2003	691,1
Septembre 2003	692,7
Octobre 2003	693,1
Novembre 2003	693,8
Décembre 2003	693,7
Janvier 2004	694,2
Février 2004	694,2
Mars 2004	696,5
Avril 2004	699,8
Mai 2004	700,1
Juin 2004	699,9
Juillet 2004	702,0

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)
Base 100 : novembre 1998

Janvier 2003	128,1
Février 2003	129,0
Mars 2003	129,0
Avril 2003	129,0
Mai 2003	126,4
Juin 2003	126,4
Juillet 2003	126,4
Août 2003	126,6
Septembre 2003	126,6
Octobre 2003	126,6
Novembre 2003	126,2
Décembre 2003	126,2
Janvier 2004	126,2
Février 2004	127,7

Mars 2004	127,7
Avril 2004	127,7
Mai 2004	130,2
Juin 2004	130,2
Juillet 2004	130,2

**INDEX TRAVAUX PUBLICS
VENTILATION « MATÉRIAUX ET ÉNERGIE »
TP 01 - Index général tous travaux**

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG		9 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %	
Bitume et braies	23 20 18	BI	2 %	
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	6 %	
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	2 %	
Fioul domestique	18 67 T	FOD	4 %	
Gazole	18 70 T	GO	2 %	

**TP 02 - Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial
ou maritime et fondations spéciales**

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	5 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	5 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	7 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	3 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 03 - Terrassements généraux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	11 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	6 %
Explosifs	24 61 00	EX	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	5 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 04 - Sondages et forages

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	4 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %

Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	7 %
Larges bandes laminées à chaud (épaisseur > 3 millimètres)	27 10 36	LBL	2 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	4 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	2 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %

TP 05 a - Travaux en souterrains traditionnels

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	4 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	2 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	2 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 05 b - Travaux en souterrains en tunnelier

Sables et gravier d'alluvion	14 21 04	AG	10 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	13 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	2 %
Gazole	18 70 T	GO	4 %

TP 06 - Dragages fluviaux

Fioul domestique	18 67 T	FOD	20 %
------------------	---------	-----	------

TP 08 - Routes et aérodromes avec fournitures

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	11 %
Bitume et braies	23 20 18	BI	6 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	3 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 08 bis - Routes et aérodromes sans fournitures

Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
---------------------------	----------	----	-----

Fioul domestique	18 67 T	FOD	4 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	3 %
Gazole	18 70 T	GO	4 %

TP 09 - Travaux d'enrobés

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	13 %
Bitume et braies	23 20 18	BI	26 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	2 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	3 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 09 bis - Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)

Electricité basse tension	40 10 02	EL	2 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	9 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 09 ter - Travaux d'entretien des voiries et aéroport

Gazole	18 70 T	GO	5 %
--------	---------	----	-----

TP 10 a - Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	15 %
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	9 %
Tuyaux d'assainissement en béton	26 61 04	TA	7 %
Tubes, tuyaux et drains en matières plastiques	25 21 32	PVC	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 10 bis - Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	18 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	2 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 11 - Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	5 %
Larges bandes laminées à chaud (épaisseur > 3 millimètres)	27 10 36	LBL	21 %
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	32 %
Tubes, tuyaux et drains en matières plastiques	25 21 11	TPVC	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	1 %
Gazole	18 70 T	GO	1 %

TP 12 - Réseaux d'électrification

Aluminium brut	27 42 10	ALU	10 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	1 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	6 %
Poutrelle en acier non allié de qualité	27 10 34	POA	1 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 13 - Charpentes et ouvrages d'art métalliques

Poutrelle en acier non allié de qualité	27 10 34	POA	18 %
Tôles quarto en aciers non alliés de qualité	27 10 35	TQ	16 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 14 - Travaux immergés par scaphandriers

Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	5 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	5 %

Nota : La ventilation des postes matériaux et énergie se lit de la façon suivante :

Libellé : Barres crénelées ou nervurées pour béton armé.

Code INSEE : 27 10 33.

Abréviation : BCN.

Pondération : 5 %.

Suite à la suppression par l'INSEE de l'indice « Fioul lourd 1-2 %, identifié 21 N 1 23 20 04 », il est remplacé par « Fiouls lourds, identifié 21 N 1 23 20 02 ».

Suite à la suppression par l'INSEE de l'indice « Tuyaux PVC rigides, identifié 21 N 1 21 25 11 », il est remplacé par « Tubes, tuyaux et drains en matières plastiques, identifié 21 N 1 21 25 32 ».